



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Atelier santé mentale – ARS HDF**

**Campus des coordos**

# Panorama de l'offre en région

## 1<sup>er</sup> recours :

- Médecins généralistes
- Psychologues libéraux : jusqu'à 12 séances d'accompagnement prises en charge par an dans le cadre du dispositif #MonSoutienPsy : [annuaire des psychologues conventionnés](#)

## 2<sup>nd</sup> recours : (pédo)psychiatres, idéalement sur adressage du médecin

- La psychiatrie publique est sectorisée (1 secteur adultes = environ 70 000 habitants ; 1 intersecteur de pédopsychiatrie = environ 210 000 habitants). En fonction du lieu d'habitation, les personnes relèvent de tel ou tel secteur et chaque secteur organise l'offre de soins sur son territoire : ambulatoire, hospitalisation à temps partiel, hospitalisation à temps complet. La porte d'entrée est le centre médico-psychologique (CMP) : [annuaire des CMP \(pédopsychiatrie et psychiatrie adulte\)](#).
- La psychiatrie en établissement privé est non sectorisée (offre ambulatoire limitée)
- Les psychiatres libéraux : [Doctolib](#)

# Panorama de l'offre en région

## Secteurs de psychiatrie adulte



## Secteurs de pédopsychiatrie



## Panorama de l'offre en région

3<sup>ème</sup> recours : dispositifs intersectoriels (territoriaux ou régionaux) de recours spécifiques :

- Centre régional du psychotraumatisme
- URSAVS
- Déméther (dépression résistante)
- Centres support de réhabilitation psychosociale
- Réseau Troubles du comportement alimentaires
- Réseau Addictions
- Etc.

Sollicitation, en théorie, par les acteurs de 2<sup>nd</sup> niveau (psychiatrie) pour avis, expertise ou prise en soins des situations les plus complexes.

Autre : lignes à disposition de la population générale et des professionnels :

- Les lignes d'écoute bénévoles recensées par le [Psycom](#)
- Les lignes professionnelles : le 3114 (numéro de prévention du suicide) et le 15 (dont la filière psy du service d'accès aux soins)

## Contexte et enjeux en région

Des indicateurs de santé mentale particulièrement défavorables aggravés par :

- la pandémie de Covid-19
- les difficultés que traversent la psychiatrie (démographie médicale)
- des inégalités sociales et territoriales de santé importantes malgré le dynamisme des acteurs

La nécessité d'une action :

- territorialisée (adaptée aux besoins spécifiques des territoires et portée par les acteurs locaux)
- inclusive (mobilisant les populations et acteurs concernés dans l'élaboration des solutions)
- transversale (assurant l'engagement de tous, au-delà du seul champ sanitaire)

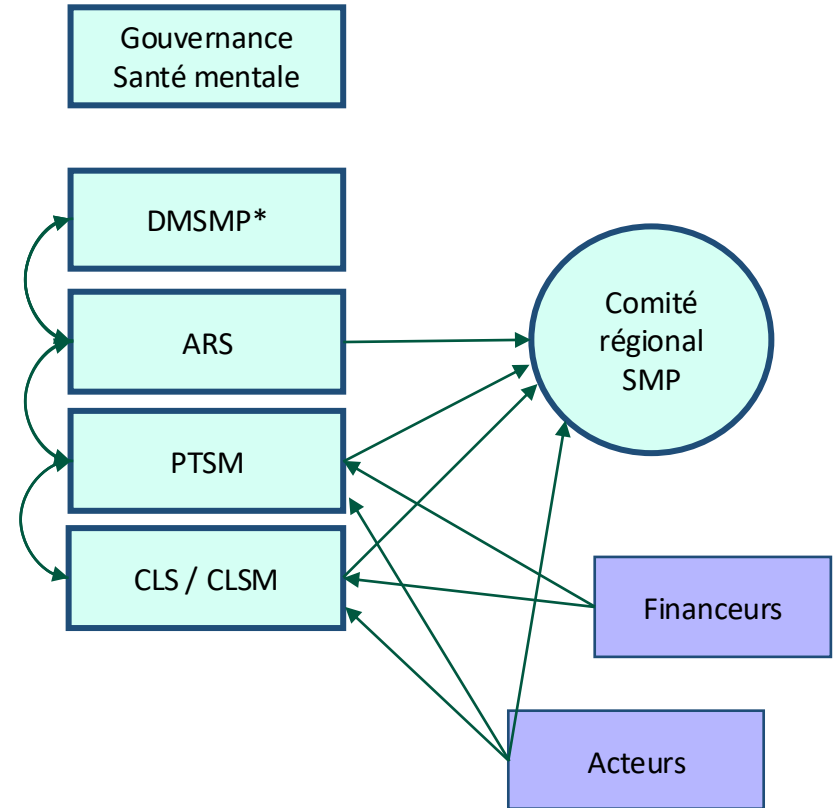
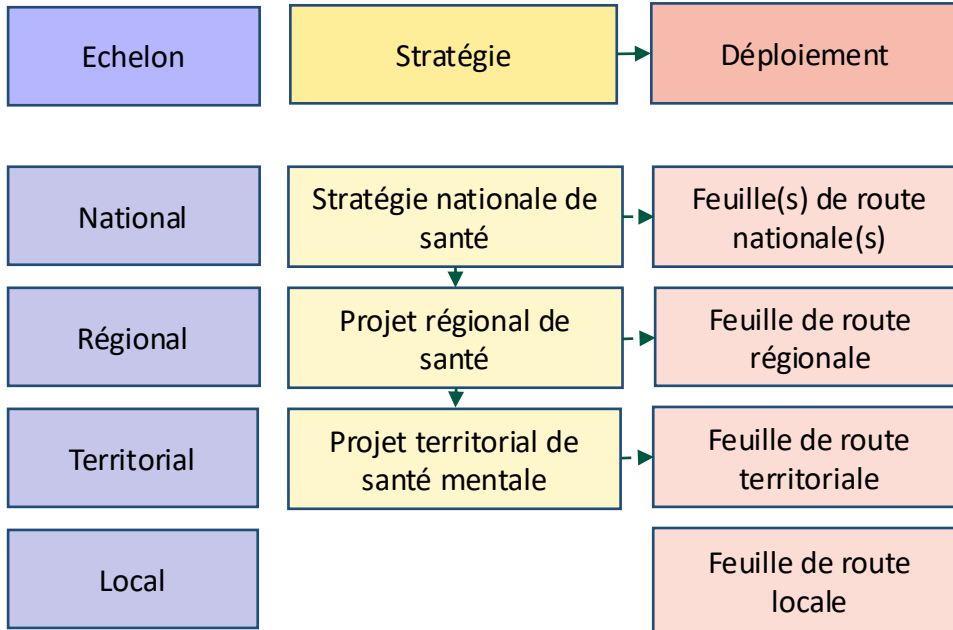


# Feuille de route régionale santé mentale

- Projet Régional de Santé révisé 2023-2028
- Santé mentale présente dans tout le PRS
- 1 objectif général dédié (Objectif général n°4 : Favoriser le parcours de vie en santé mentale, prévention, diagnostic, prise en charge) :
  - › Décliné dans la feuille de route régionale coconstruite avec les acteurs
  - › A lire en lien avec l'ensemble du PRS (sujets addictions et TND traités dans d'autres feuilles de route, par exemple)
  - › 62 actions au total
  - › Tient compte des impulsions nationales et des enjeux des territoires



# Feuille(s) de route santé mentale



\* Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie

## 60 actions réparties en 6 objectifs

2 actions transversales :

- Soutenir la mobilisation des acteurs de santé mentale dans les territoires via le renforcement de la coordination des **projets territoriaux de santé mentale** (PTSM)
- Consolider et généraliser les **conseils locaux de santé mentale** (CLSM)

60 actions réparties en 6 objectifs :

- Promouvoir une politique de **santé mentale positive** et développer la **prévention** et le **repérage précoce**
- Favoriser l'**inclusion des personnes concernées**, soutenir l'**accompagnement des familles et des aidants**, et faire évoluer les **représentations** sur la santé mentale
- Proposer une **offre de soins coordonnée et adaptée**
- **Attirer** et fidéliser les professionnels
- Accompagner et prendre en charge des **enfants et des adolescents** à risque
- Favoriser la coopération et l'articulation des acteurs œuvrant au parcours de santé des **personnes sous main de justice** durant leur incarcération et à leur sortie



# Enjeux communs

## Formation des professionnels

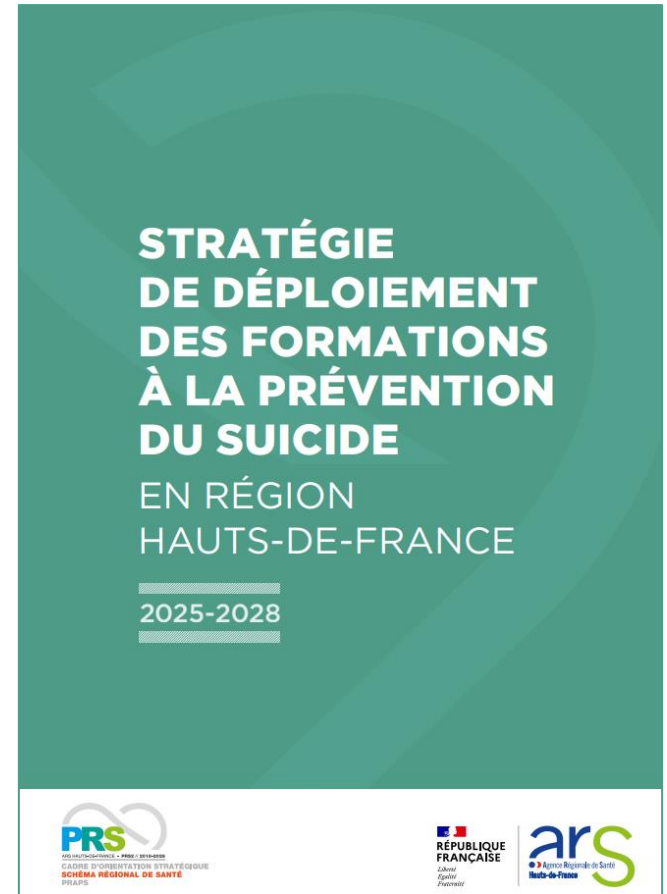
Formation à la [prévention du suicide](#) (évaluation orientation)

Formation [PRISME](#) (précarité et santé mentale)

Formation GAPSA (désescalade)

Formation à la prise en charge des troubles fréquents et au repérage des signes d'alerte (en cours d'élaboration par l'URPS ML en partenariat avec des psychiatres)

[Premiers secours en santé mentale](#)



# Enjeux communs

## Communiquer sur les bonnes pratiques

Se former en tant que professionnel

Rédiger les directives anticipées en psychiatrie

Orienter les aidants : [UNAFAM](#), programme BREF

## Lutter contre le stigma

Travailler les représentations des professionnels et usagers (participer aux [Semaines d'Information en Santé Mentale](#))

Ne pas confondre trouble psychique et violence, trouble psychique et complexité, trouble psychique et trouble du comportement...

Orienter vers les associations d'usagers et les espaces de pair-aidance (GEM, ClubHouse, [Cofor](#), etc.)



# Enjeux communs

## S'articuler avec la psychiatrie et l'offre en santé mentale

Se référer aux [préconisations régionales sur l'application du principe de sectorisation](#)

Participer aux COFIL territoriaux de l'annuaire des ressources en santé mentale  
[ViaPsy](#) (consultation en ligne possible fin 2026)

Adhérer / recourir à l'équipe de soins spécialisée en psychiatrie dans le département du Nord (installation fin 2026)

Recourir à la pratique avancée (IPA PSM)

Dans le lien avec l'hôpital, clarifier le cadre du partage d'informations entre professionnels, inciter à la mobilité des équipes de soins et à l'organisation de la réponse au non-programmé

